

COMMUNIQUE DE PRESSE

OFFICEPLAST S.A.

Siège Social : Z.I. 2 MEDJEZ ELBAB B.P. 156 MEDJEZ ELBAB 9070 TUNISIE

**APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT
LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES**

1. Objet :

La société OFFICE PLAST s'est engagée lors de l'introduction de ses actions en bourse de Tunis, à réserver un siège au sein de son conseil d'Administration au profit d'un représentant des actionnaires minoritaires.

A cet effet, la société OFFICEPLAST invite les détenteurs de ses actions intéressées, à participer à cet appel à candidature. Les élections auront lieu lors de la tenue de la prochaine A.G.O qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2015 en date du 06 Mai 2016 à 9h l'Hôtel El Mouradi Gammarth.

2. Conditions de Participation :

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Ne pas être déjà représenté au sein du conseil d'administration d'OfficePlast avant l'introduction au marché financier et ne pas être parmi les anciens actionnaires qui détiennent des actions avant l'introduction en bourse.
- Justifier d'une participation ne dépassant pas 0,5% du capital social pour les actionnaires personnes physiques et morales non institutionnels et ne dépassant pas 5% pour les institutionnels,
- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales,
- Ne pas être dirigeant (PDG, DG, DGA, Gérant ...) ou ayant un poste de responsable quelconque dans une société concurrente à OFFICEPLAST.

3. Composition du dossier de candidature :

- Une demande de candidature au nom du Président Directeur Général d'OFFICEPLAST et une fiche de candidature dûment remplie (Annexe 1),
- Une copie de la CIN pour les personnes physiques et un extrait du registre de commerce pour les personnes morales,

- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (Annexe2)
- Une attestation récente du nombre d'actions d'OFFICEPLAST prouvant le seuil de la participation, détenue par le candidat lui-même ou par la personne morale qu'il représente. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé administrateur chez lequel les titres détenus sont inscrits en compte, ou par Maxula Bourse, intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actionnaires d'OFFICEPLAST, sis à Rue de Lac Lémon, centre Nawrez. 1053- Les Berges du Lac.
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale à représenter.
- Un C.V. détaillé du candidat ou du représentant de la personne morale.

4. Date limite de dépôt de candidature :

- Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée portant la mention « Ne pas ouvrir/ Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires» au nom du Président du Conseil d'Administration d'OFFICEPLAST et parvenir soit directement au bureau d'ordre de la société soit par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste au siège de la société OFFICEPLAST ; Z.I. 2 Medjez elbab B.P 156 Beja 9070, Tunisie, au plus tard le 02 Mai 2016 (Le cachet de la poste ou du bureau d'ordre faisant foi).
- la liste des candidatures répondants aux conditions retenues fera l'objet d'une publication dans deux journaux quotidiens.
- Le dit représentant sera élu, lors de la tenue de l'AGO du 06 Mai 2016, parmi la liste des candidats retenus, par les actionnaires minoritaires ; Les actionnaires majoritaires et les anciens actionnaires s'abstiendront de voter lors de la dite élection.

Annexe 1
FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom/ Raison Sociale :

N° CIN/ Registre de Commerce :

Profession/Activité :

Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :

Historique en tant qu'administrateur :

Signature

Annexe 2
DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné :

Nom et Prénom/ Raison Sociale :

N° CIN/ Registre de Commerce :

Demeurant à :

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la société OFFICEPLAST.SA,

- Déclare formellement sur l'honneur ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales.
- Que les informations fournies au niveau de la fiche signalétique (Annexe1) et au niveau du curriculum vitae sont exactes.

Signature